

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ELECTION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

L'an 2018 le 21 décembre à 18H30 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales les membres du conseil municipal des jeunes se sont réunis

La séance a été ouverte par monsieur Jean-Luc PALLIN, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal des jeunes désignés ci-dessous installés dans leurs fonctions.

ALLIN Louna

CAMEDESCASSE Fiona

FABRIS Kenzo

NGUYEN Sacha

SERRES Manon

ELECTION DU MAIRE 1^{ER} TOUR

ALLIN Louna, CAMEDESCASSE Fiona, NGUYEN Sacha se déclarent pour le poste de Maire
Chaque conseiller municipal des jeunes à l'appel de son nom a remis, fermé, au président son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 5

Nombres de suffrages exprimés nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 5

Majorité absolue : 3

ALLIN Louna : 1

CAMEDESCASSE Fiona : 3

NGUYEN Sacha : 1

Fiona CAMEDESCASSE est élue maire au 1^{er} tour à la majorité absolue a été immédiatement installée

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Jean-Luc PALLIN, à l'élection du 1^{er} Adjoint. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants

Nombre de votants : 5

Nombres de suffrages exprimés nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 5

Majorité absolue : 3

SERRES Manon

SERRE Manon ayant obtenu la majorité relative a été déclaré 1^{ère} Adjointe et a été immédiatement installée.

LE PRESIDENT

LE MAIRE DU CMJ

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL